

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Fabienne Despot - De l'intérêt des statistiques d'échec et de réussite dans le parcours des étudiants de l'EPFL

Rappel

Il est des rumeurs persistantes. Les étudiants vaudois peineraient à passer le cap de la première année d'école polytechnique. Le constat semblait déjà aisé à établir il y a trente ans, et il était évidemment déjà iconoclaste. Aujourd'hui, si ce constat reste iconoclaste, il en devient de moins en moins facile à éluder.

Ces rumeurs parlent de taux d'échec des étudiants provenant du canton de Vaud à la fin de la première année d'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) qui atteignent des sommets vertigineux. Les chiffres inquiètent : la barre des 77% d'échec aurait été atteinte pour la deuxième année consécutive. Ce qui nous conduit à presque 30% de double échec, soit d'échec définitif : terminé bouclé circulez y'a plus rien à voir.

L'EPFL publie des chiffres 2013 généraux : 58% des étudiants qui ont débuté l'EPFL ont finalement obtenu leur diplôme. Et parmi les diplômés, 58% d'entre eux ont obtenu leur diplôme dans le temps minimal. L'examen propédeutique est le plus sélectif de tous ; le taux d'échec à la première tentative est d'environ 50%. Ce taux moyen est très fortement inférieur aux chiffres précédemment cités concernant les étudiants provenant des gymnases vaudois.

Si la statistique 2013 de l'EPFL indique qu'il n'y a pas de différence significative selon les sections, elle ne fournit par contre aucune indication sur les variations du taux d'échec en fonction de la provenance des étudiants.

Ces taux d'échecs sont inquiétants car derrière ces statistiques, il y a des jeunes gens frustrés, bloqués tardivement dans leur progression, qui, à vingt-deux ans, vingt-quatre peut-être, ne savent plus à quel saint se vouer ni quelle voie suivre. Faut-il s'inquiéter d'un manque d'exigences au niveau gymnasial, qui laisse croire à des jeunes gens qu'ils peuvent entreprendre des hautes études alors qu'ils n'en montrent clairement pas les capacités ? À vouloir leur éviter l'échec de la voie gymnasiale à 17 ans, ne les conduit-on pas devant le mur quelques années plus tard ?

Suite à ces observations, je prie le Conseil d'État de renseigner le Grand Conseil sur les points suivants :

- 1. Le Conseil d'État peut-il disposer des statistiques d'échecs en fonction de la provenance des étudiants sur les cinq dernières années, statistiques validées par l'EPFL ?*
- 2. Si ces données sont disponibles, le Conseil d'État peut-il nous transmettre ces statistiques, les mettre en regard avec le taux de jeunes poursuivant une formation gymnasiale, canton par canton, et fournir au Grand Conseil des pistes d'explications sur les éventuelles différences observées ?*

Je remercie par avance le Conseil d'État pour ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Fabienne Despot

Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'État peut-il disposer des statistiques d'échecs en fonction de la provenance des étudiants sur les cinq dernières années, statistiques validées par l'EPFL ?

Le Conseil d'Etat informe, après vérification auprès des services compétents de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), ne pas pouvoir disposer des statistiques de performances en fonction de la provenance, canton par

canton, des étudiants de l'EPFL. Dans le souci de respecter tant la structure fédéraliste suisse que les principes en matière de protection des données, l'EPFL fournit, en effet, de manière exclusive à chaque canton romand uniquement les statistiques détaillées qui leur sont propres, ainsi que la moyenne à l'échelle nationale pour comparaison.

2. Si ces données sont disponibles, le Conseil d'Etat peut-il nous transmettre ces statistiques, les mettre en regard avec le taux de jeunes poursuivant une formation gymnasiale, canton par canton, et fournir au Grand Conseil des pistes d'explications sur les éventuelles différences observées ?

Le Conseil d'Etat ne disposant pas, comme indiqué ci-avant, des statistiques de performance, canton par canton, des étudiants de l'EPFL, il ne peut dès lors ni les transmettre, ni les mettre en regard avec le taux de jeunes poursuivant une formation gymnasiale. Cela étant, le Conseil d'Etat relève que les candidats vaudois qui rejoignent l'EPFL directement après le gymnase (venue directe) connaissent des performances à l'examen propédeutique, sur les cinq dernières années, globalement équivalentes à la moyenne des candidats suisses, ce qui ne correspond pas aux rumeurs avancées par l'interpellante.

Par ailleurs et constatant que l'accès aux études supérieures constitue un enjeu de dimension nationale, le Conseil d'Etat souligne l'implication du canton de Vaud dans le projet Maturité gymnasiale - garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles - initié dès 2012, par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Ce projet vise notamment à garantir les compétences disciplinaires de base requises pour l'aptitude générale aux études supérieures, à soutenir une évaluation commune des examens, à renforcer et institutionnaliser l'échange d'informations entre les gymnases et les universités, ainsi qu'à améliorer le positionnement de l'orientation professionnelle et de carrière.

Enfin, le Conseil d'Etat souhaite rappeler la très bonne collaboration qui existe entre l'EPFL et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et visant à assurer aux gymnasiens vaudois une orientation et une formation de qualité qui réponde aux exigences d'excellence des études universitaires d'excellence. Il relève, en particulier, le dialogue régulier qu'entretient depuis de nombreuses années la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) avec l'EPFL et qui porte, notamment, sur le thème de la transition Gymnase-EPFL. Ce dialogue - qui a réuni encore récemment, soit le 18 novembre 2015, la direction pour la formation de l'EPFL, les cadres de la DGEP ainsi que les directrices et directeurs des gymnases vaudois - s'est notamment concrétisé par la formation continue dispensée par l'EPFL aux enseignants des gymnases vaudois. Il a également débouché sur des rencontres périodiques entre les enseignants en mathématiques et physique des gymnases, d'une part, et ceux de l'EPFL, d'autre part, en vue de renforcer l'échange d'informations sur les exigences de l'EPFL. Il s'ajoute, enfin, aux journées d'information organisées à l'EPFL et destinées à offrir aux gymnasiennes et gymnasiens vaudois de troisième année une bonne orientation.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 mars 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean